

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-20**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 8

Votants : 12

**OBJET : AVENANT N° 3 AU MARCHE RELATIF A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juillet, à 20 heures 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2022**

**Présents :** MM. CAUQUIL Alain, VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, Mme ROCLE Nathalie, MM. BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, PLOCH Romain

**Absents :** Mme MILITI Vincenza (*pouvoir à Alain CAUQUIL*), MM. ABADIE Frédéric, (*pouvoir à Franck THIMONIER*), JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), DESSERTINE Sébastien (*pouvoir à Bruno MONTAGNON*), Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle, BAUDEQUIN Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mmes DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie, PARENTI Sandrine

**Secrétaire de séance :** M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2012, le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation des études nécessaires à la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) au groupement d'entreprises du Cabinet URBA 2P (*volets urbanisme et énergie*), mandataire, assisté de REFLEX Environnement (*volets environnement et paysage*), C2i (*volet VRD et hydraulique*), SELAS ADAMAS (*prestations juridiques*).

Or, la crise sanitaire, les élections municipales de mars 2020 avec une installation du Conseil Municipal reportée au 28 mai 2020, ainsi que les études liées à la délimitation de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable (*arrêté préfectoral du 6 juillet 2018*) et au diagnostic du réseau d'assainissement collectif ont eu une incidence sur le calendrier prévisionnel. C'est pourquoi, le délai d'exécution fixé par l'avenant n° 2, doit être majoré de 3 ans, soit jusqu'au 12 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- émet un avis favorable à la prolongation de la durée d'exécution du marché, portée à 12 ans au total, soit jusqu'au 12 juillet 2024,**

**- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1<sup>er</sup> août 2022

**Le Maire,**



**Alain CAUQUIL**